



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2019**

Guadeloupe • Guyane • Martinique
Mayotte • La Réunion - Saint-Barthélemy
Saint-Martin • Saint-Pierre-et-Miquelon





SOMMAIRE

- **Le mot du président du conseil d'administration**
Le mot du directeur

- **1 L'ODEADOM en 2019, une année d'orientation**

- **2 La vie des filières agricoles et agro-alimentaires**
 - 2.1 - La filière banane
 - 2.2 - La filière canne-sucre-rhum
 - 2.3 - Les productions végétales diversifiées
 - 2.4 - Les productions animales
 - 2.5 - Le régime spécifique d'approvisionnement

- **3 L'année 2019 dans les territoires**
 - Guadeloupe
 - Martinique
 - Guyane
 - La Réunion
 - Mayotte
 - Saint-Pierre-et-Miquelon
 - Saint-Martin et Saint-Barthélemy

- **4 L'Observatoire de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer**

- **5 La vie de l'office en 2019**
 - 5.1 - Gouvernance, conseil d'administration et comités sectoriels
 - 5.2 - Le contrat d'objectif et de performance 2019-2023
 - 5.3 - Le paiement des aides par l'ODEADOM
 - 5.4 - Les contrôles, les audits et la certification
 - 5.5 - Fonctionnement et ressources humaines
 - 5.6 - La refonte du système d'informations
 - 5.7 - Présence au Salon International de l'Agriculture 2019
 - 5.8 - Les partenariats de l'office



Louis Daniel Bertome
Président du conseil d'administration

Mot du président du conseil d'administration

L'office dont j'ai l'honneur et le plaisir de présider le conseil d'administration est un instrument essentiel au service de l'agriculture ultramarine. L'année 2019 nous a donné l'occasion de le rappeler avec force.

Il est central pour l'accompagnement des filières agricoles et agro-alimentaires ultramarines, et notamment pour assurer le paiement des aides nationales et européennes au secteur.

Mais il est également indispensable, et j'y suis particulièrement sensible en tant qu'élu agricole, en associant dans ses instances les représentants des filières, des agriculteurs, des collectivités, aux orientations de son action.

Le contrat d'objectif et de performance de l'Odeadom, qui a été signé en mai 2019, est issu d'un travail de préparation et de concertation entre les tutelles ministérielles de l'office et les représentants professionnels et politiques. Le conseil d'administration l'a adopté préalablement, en février 2019 lors du salon de l'agriculture. C'est peut-être parmi les responsabilités du conseil, la plus importante, et je m'honore d'avoir pu mener ce travail qui permet – et pour la première fois pour une durée assez longue de 5 ans – de donner un cadre clair d'engagement pour l'office. Nous serons, administrateurs de l'office, vigilants quant à son application dans la durée.

Comme le veulent les statuts de l'ODEADOM, je laisserai ma place en fin d'année 2020 à un nouveau président. Je suis convaincu qu'il veillera avec tout autant d'attention au suivi de cet acte structurant pour la vie de l'office. ■



Jacques Andrieu
Directeur

Le mot du directeur

Le rapport d'activité que l'office délivre chaque année est la trace de son action pour un exercice entier. C'est un témoignage de son fonctionnement mais aussi occasion de rappeler les orientations de son travail, le sens de son action et les évolutions qu'il vit.

A ce titre, l'année 2019 a été importante pour l'Odeadom, non seulement parce que ce fut l'année de signature de son contrat d'objectif et de performance, ce qui est toujours un acte majeur pour chaque établissement public, mais également parce que le cadre de son action, intégré aux orientations gouvernementales, participe des grandes étapes qui ont marqué l'année. Nous reviendrons dans ce rapport sur deux axes majeurs et qui sont significatifs :

- la construction de la trajectoire 5.0 pour les outre-mer français, porté par la ministre Madame Girardin à l'issue des assises de l'outre-mer et de la présentation du livre bleu outre-mer en 2018
- la présentation des axes de la « transformation agricole des outre-mer » par le Président de la République à l'occasion de son déplacement à la Réunion en octobre 2019.

Ces cadres s'imposent et fournissent non seulement une feuille de route claire, mais également une ambition pour notre établissement public qui a à cœur de servir dans toute la mesure de ses missions et de ses moyens, le développement agricole d'outre-mer riches, actifs et en mouvement.

Au-delà des événements et orientations, une année d'activité de l'office c'est d'abord un an de travail quotidien d'accompagnement des filières, de paiements, de contrôles, d'instruction de dossiers, de dialogues avec des partenaires, d'études. Une année de partenariat étroit avec l'ensemble des services publics, administrations, établissements publics, collectivités qui œuvrent dans ce même objectif dans un esprit de collaboration certainement parmi les plus exemplaires, l'Odeadom ne vit que de ce collectif qui le conforte.

L'occasion m'est donné de remercier ici particulièrement le président du conseil d'administration, Monsieur Bertome, l'ensemble des administrateurs, les présidents des comités sectoriels et tous leurs membres pour l'engagement qu'ils portent dans la vie de l'office. Cela nous est particulièrement précieux. ■

1> L'ODEADOM en 2019, une année d'orientation

Une année 2019 riche en actualités qui marque une volonté politique ambitieuse d'accompagner les territoires d'outre-mer et qui se traduit par des orientations fortes :



La «transformation agricole des outre-mer» vers l'autonomie alimentaire

Lors du conseil d'administration de novembre 2019, il a été rappelé l'objectif ambitieux, d'atteindre l'autonomie alimentaire à horizon 2030, fixé par le Président de la République lors de son déplacement à la Réunion en octobre 2019.

Le cadre en a été dessiné : mise en place d'un marqueur de production locale, décloisonnement de la politique agricole au travers de projets de territoire, et le développement des filières innovantes.

Des moyens mobilisés : la création d'un fonds d'action pour la stratégie agricole et l'agrotransformation, qui regroupera des fonds du ministère de l'agriculture, du ministère des outre-mer et des outils de la politique de l'emploi et du développement économique.

Une réflexion spécifique sur la filière sucre, doit être conduite dont la finalité est son adaptation au nouveau contexte d'un cours durablement bas du marché. Un comité en charge de cette réflexion se réunira périodiquement en lien étroit avec les ministères impliqués.

Une intégration de la trajectoire 5.0 du ministère des outre-mer

Des pratiques agricoles vers plus d'agroécologie pour répondre aux attentes sociétales qui doivent converger vers la trajectoire 5.0 (correspondant à la contraction des 17 objectifs de développement durable pour lutter contre le changement climatique) : 0 déchet, 0 plastique, 0 carbone, 0 polluant agricole, en favorisant d'autres modes de lutte possibles, et 0 exclusion, ambitions portées par la ministre des outre-mer.

Une nouvelle organisation de l'état vers la transformation

Une délégation interministérielle à la transformation agricole des outre-mer a été créée, en charge de coordonner et promouvoir les actions de l'Etat et de ses opérateurs en faveur du développement de la production agricole outre-mer afin de favoriser l'autonomie alimentaire des territoires. Le délégué a été nommé en toute fin d'année 2019. Il est désormais un partenaire majeur de l'office.



Un office conforté dans ses missions

Le gouvernement a engagé une réflexion globale et exhaustive en juin 2019, sur le devenir des opérateurs de l'Etat de moins de 100 personnes. Il a été décidé du maintien de l'ODEADOM dans cette période particulièrement sensible de transition des programmes européens.

A cet égard l'ODEADOM entend contribuer au modèle de transformation, afin de répondre à l'ensemble des enjeux tant par ses fonctions d'organismes payeurs que par sa capacité d'éclairage au travers du développement de son observatoire et de la concertation continue avec l'ensemble de ses partenaires.

Le 20 mai 2019, le contrat d'objectif et de performance 2019-2023 de l'ODEADOM qui avait été adopté préalablement par son conseil d'administration, a été signé par ses deux ministres de tutelle. Il fixe le cap pluriannuel d'actions et d'organisation de l'office.

Ce contrat se décline en quatre axes :

- renforcer les fonctions d'organisme payeur,
- apporter un appui aux acteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'aquaculture des DOM,
- optimiser la gouvernance et mettre en œuvre les orientations en réseau,
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

L'atteinte des objectifs de l'organisme payeur est d'abord appréciée par le paiement de la totalité des aides, d'un montant global de 360 millions d'euros dans des délais contraints et que l'office souhaite les plus courts, comme tous les partenaires, et dans des conditions totalement sécurisées, ce qui engendre des refus d'apurement très faibles. Un audit informatique a par ailleurs conclu au caractère pleinement opérationnel de la sécurité des systèmes informatiques.

L'année 2020 qui débute est marquée très fortement par des événements exogènes, la Covid 19 et ses conséquences, mais qui, loin de remettre en cause les axes déployés, concrétisent l'impérieuse nécessité d'une plus grande autonomie alimentaire des territoires, axe structurant de l'action publique.





2.1 La filière banane

Le mot du président du comité sectoriel Banane, Nicolas Marraud de Grottes

L'année 2019 a été une année de consolidation de la production de bananes pour les Antilles, avec un volume flirtant les 200.000 tonnes mis en marché. Ce résultat est le fruit d'un effort continu des producteurs, d'abord, de leurs organisations professionnelles, ensuite, et de l'ensemble de leurs partenaires dans le domaine du développement ou de la recherche expérimentale.

Cependant, sans être touchée par un évènement climatique majeur mais avec un impact sur son niveau de production global, notre filière n'a pas été épargnée par des conditions météorologiques perturbantes et caractérisées par un très long épisode de sécheresse sur la Martinique au cours du 1er semestre 2019 et par une pluviométrie soutenue et une humidité intense sur les quatre derniers mois de l'année. Ces deux éléments conjugués ont favorisé une attaque très sévère de la cercosporiose noire dont les effets se sont fait sentir jusqu'à la fin du premier trimestre 2020. Le niveau de valorisation a pu se maintenir à un niveau honorable avec un prix moyen de vente qui s'est établi à 671 euros la tonne, marquant ainsi une légère hausse par rapport aux deux années précédentes, 2017 et 2018. Cette progression est le résultat de la reconquête des parts de marché de la banane de Guadeloupe et Martinique sur son marché de prédilection, le marché français, et de l'effort de segmentation de son offre qui s'est poursuivi, toujours dans une approche de création de valeur à destination des producteurs. C'est le cas avec la démarche de la banane française, mais aussi avec les innovations faites autour de la banane enfant et celles qui se concrétisent avec la banane bio française d'un niveau d'exigence incomparable, résultat d'investissements majeurs dans la recherche et qui a été présentée en avant-première à l'occasion du dernier Salon de l'Agriculture. L'ODEADOM nous accompagne, bien entendu, dans tous ces projets, traduisant en cela l'engagement public permanent en faveur de l'organisation économique, socle du développement de notre filière, acteur essentiel de l'économie des Antilles. Au titre des menaces qui pèsent sur la filière, nous restons tous extrêmement mobilisés, d'une part, pour éviter l'arrivée de la fusariose TR4 qui constituerait une catastrophe pour tout le secteur et, d'autre part, pour maintenir des moyens de lutte efficaces contre la cercosporiose noire qui s'inscrit désormais comme une donnée malheureusement permanente dans un paysage phytosanitaire de plus en plus complexe. En ce début d'année 2020 marqué par un contexte totalement inédit lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et par des conditions météorologiques défavorables avec une nouvelle sécheresse d'une

intensité historique, la pérennité de notre filière est encore une fois dépendante de notre capacité collective à nous organiser, à innover, à produire, à garantir la continuité des échanges maritimes et à maintenir les flux de marchandises de la mûrisserie à la distribution. Autant de conditions qui supposent un collectif fort et solide.

La situation de la filière banane

En 2019, la filière banane des Antilles commence à se remettre progressivement des deux cyclones Matthew (2016) et Maria (2017) et d'un épisode de pluies diluviennes qui a touché 4 communes martiniquaises en 2018. Le retour en production suite à ces évènements s'est poursuivi, bien que la Martinique ait également souffert d'une sécheresse sévère en début d'année 2019.

Les parcelles de bananiers, moins chahutées sur le plan climatique, ont subi une recrudescence de cercosporiose noire, qui reste difficile à maîtriser, du fait de la restriction d'usage des substances actives fongicides et du temps de main d'œuvre nécessaire à des opérations d'effeuillage permettant de contenir l'expansion de la maladie.

En 2019, une sérieuse menace s'est rapprochée des Antilles : la fusariose (ou maladie de Panama) de race tropicale 4 a été détectée en Colombie. Cette maladie, due à un champignon du sol, provoque un défaut d'alimentation des plants et le jaunissement des feuilles, ce qui limite la photosynthèse : les plants ne produisent plus de régime. Une fois en place, la maladie ne peut être éradiquée. La filière est mobilisée pour retarder l'introduction du champignon sur le sol antillais.

Le marché 2019 (source CIRAD).

Le retour progressif en production a permis la mise sur le marché français d'environ 199 700 tonnes de banane antillaise, soit 20 % de mieux qu'en 2018, pour un volume net toute origine sur ce marché autour de 667 500 tonnes. L'origine antillaise a ainsi dépassé les apports de « banane dollar », ce qui ne s'était pas produit sur les deux dernières années. Les apports ont connu un pic en avril avec plus de 65 000 tonnes, avant de marquer une baisse régulière sur l'été (moins de 45 000 tonnes en juillet), période où la banane est la moins consommée car concurrencée par les fruits de saison. Un regain sur la fin de l'année a permis de couvrir la hausse de la consommation de la période hivernale.

Les prix en vert sur le marché français ont été globalement meilleurs qu'en 2018, sauf sur le premier trimestre pour lequel 2018 avait été particulièrement atypique, avec des prix au carton atteignant 16 euros. En 2019, les prix moyens mensuels ont oscillé entre 11,5 et 14,4 euros/carton. Les prix en fin d'année ont été supérieurs aux moyennes.

Stratégie de filière

La filière poursuit sa reconquête des marchés, en premier lieu grâce à des volumes supérieurs. Elle développe sa stratégie de niche, en lançant début 2019 la « banane enfant », qui permet de valoriser les fruits de plus petit format. La banane française, vendue au doigt à prix fixe, continue sa progression dans les points de vente.

Le développement de l'agriculture biologique se poursuit. Les difficultés techniques de transport, mûrissage et commercialisation sont progressivement résolues. L'aide POSEI est adaptée pour ce type de production et compense les pertes de rendement induites.

Enfin, les producteurs s'engageant à lutter de façon durable contre la cercosporiose noire, en respectant un cahier des charges rénové, bénéficieront également d'une adaptation de l'aide POSEI

Les modalités d'intervention de l'Office

La base règlementaire du paiement de l'aide POSEI Banane 2019 est constituée du Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et mis à jour chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC 03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France – Gestion de la mesure « Action en faveur de la filière Banane ». Les crédits d'interventions communautaires

POSEI Bananes 2019	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	13 558 632,47	44 345 358,62	57 903 991,09
Solde	16 740 712,78	52 414 400,76	69 155 113,54
Total Versé	30 299 345,25	96 759 759,40	127 059 104,65
DF	435 628,88	1 396 178,01	1 831 806,89
Sanction	10 574,02	198 514,50	209 088,52
—	30 745 548,15	98 354 451,91	129 100 000,06
Total	30 745 548,15	98 354 451,91	129 100 000,06

Evolution de la production aux Antilles

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Martinique											
Nombre d'exploitations	449	435	420	418	397	388	380	371	364	356	354
Superficie (ha)	7 368	6 980	6 225	6 382	6 142	6 094	5 745	5 463	5 537	4 568	4 398
Production commercialisée (t)	141 366	179 440	194 000	181 677	184 795	158 820	192 435	199 198	197 723	193 065	193 596
Guadeloupe											
Nombre d'exploitations	207	208	209	208	200	196	190	183	177	174	172
Superficie (ha)	1 819	1 940	1 940	1 910	2 037	2 126	2 076	2 027	1 841	1 858	688
Production commercialisée (t)	45 939	55 675	42 442	61 498	66 830	71 439	73 582	63 755	70 255	62 674	60 179
Antilles											
Nombre d'exploitations	656	643	629	626	597	584	570	554	541	530	526
Superficie (ha)	9 187	8 920	8 165	8 292	8 179	8 220	7 821	7 490	7 378	N.C.	en attente
Production commercialisée (t)	187 305	235 115	236 442	243 175	251 625	230 259	266 017	262 953	267 978	255 739	253 775

sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destinée au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros. L'aide antillaise POSEI Banane 2019, versée sur les tonnages réalisés de la campagne de commercialisation 2018, a bénéficié au total à 526 producteurs.

En Martinique, un peu plus de 96,76 millions d'euros ont été versés aux 354 planteurs adhérents de l'OP Banamart pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2018 de 193 596 tonnes déclinées comme suit :

Exportations commercialisées	134 654 tonnes
Commercialisations locales	3 377 tonnes
Quantités reconstituées (Maria + Pluies Diluviennes)	55 565 tonnes

En Guadeloupe, 30,3 millions d'euros ont été versés aux 172 planteurs adhérents éligibles de l'OP Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2019 de 60 179 tonnes déclinées comme suit :

Exportations commercialisées	27 613 tonnes
Commercialisations locales	1 247 tonnes
Quantités reconstituées (Maria)	31 319 tonnes

Au total, l'aide POSEI Banane 2019 a représenté 127,059 millions d'euros. La différence avec les 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond tout d'abord au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes puis au montant des sanctions. Pour 2019, le taux de réduction au titre de la discipline financière a été fixé (au niveau européen) à 1,432635 %, ce qui représente un prélèvement global de 1,83 million d'euros. Le montant des sanctions s'élève en 2019 à 209 088 €. Pour l'année 2019, le remboursement de la discipline financière est versé au titre de l'aide POSEI 2017 pour les producteurs en activité au cours de l'année 2018. Le montant total du remboursement de la discipline financière en 2018 s'est élevé à 1,767 millions d'euros.





2.2 La filière canne-sucre-rhum

Le mot du président du comité sectoriel Canne Sucre Rhum, Florent Thibault

L'année 2019 aura été une campagne en demi-teinte pour les productions sucrières des DOM. Les Antilles ont globalement souffert d'un carême sec, avec peu de pluies, qui ont limité les tonnages, en baisse par rapport aux années précédentes, mais permis une légère amélioration de la richesse en sucre. Les sucreries guadeloupéennes ont broyé 497 000 tonnes de canne, et la sucrerie martiniquaise 21 300 tonnes. La production de rhum est également affectée par les baisses de rendement et la production de rhum agricole a diminué pour atteindre un peu moins de 42 700 hectolitres d'alcool pur (HAP) en Guadeloupe et environ 81 450 HAP en Martinique.

La Guyane, quant à elle, poursuit le développement de sa production de canne, pour un tonnage de près de 7 500 tonnes valorisées en rhum agricole (4 100 HAP).

En 2019 à La Réunion, les conséquences de la très mauvaise campagne 2018 liée aux conditions climatiques et aux difficultés conjoncturelles (Gilets jaunes, ...) exceptionnelles et les conditions climatiques de 2019 cumulées n'ont pas permis de revenir aux moyennes décennales. Par exemple, la faible pluviométrie sur l'année et les températures supérieures aux normales de saison ont limité la croissance des cannes. Les deux sucreries ont broyé 1 719 553 tonnes de canne dont la richesse moyenne à 13,12 est inférieure à celle de 2018. La production de rhum a atteint 145 000 HAP.

Parallèlement, les effets néfastes de la dérégulation du marché du sucre se sont poursuivis, avec l'annonce de fermeture de plusieurs sucreries en Europe dont 4 en France et plusieurs dans le reste de l'Europe. Les prix du sucre ont atteint un point historiquement bas sur le marché européen et de nouveaux acteurs, notamment la Colombie, ont livré en Europe des sucres de canne destinés à la consommation directe en concurrence frontale avec ceux des DOM, profitant des opportunités ouvertes par les accords commerciaux.

Conformément à leurs engagements, la France et l'Europe ont maintenu leurs mécanismes de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires domiennes dont chacun convient aujourd'hui de la légitimité et de la pertinence. Le modèle domien se différencie fortement du modèle agricole continental notamment en raison de la petite taille des exploitations, du nombre très élevé d'emplois qu'il génère, de la complémentarité avec les autres filières agricoles faisant de ce modèle un pilier pour l'économie locale. Par ailleurs, les DOM sont frappés par des handicaps structurels permanents du fait de leur ultrapériphéricité, reconnus par l'article 349 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, le Président de La République a souhaité travailler très en amont sur les renforcements des aides européennes à l'issue des Conventions canne, documents qui régissent, dans chacun des DOM, les relations entre les planteurs, les industriels et l'Etat, jusqu'à l'issue de la campagne 2021.

Le 25 octobre 2019 à La Réunion, Emmanuel Macron a appelé à une réflexion sur tous les atouts que ces filières, indispensables au tissu économique des territoires domiens, pouvaient mettre en avant dans le cadre des dispositifs communautaires. Ainsi, il a mis en place les comités de transformation de l'agriculture outre-mer. L'Etat s'est engagé aux côtés des territoires ultramarins et un délégué interministériel a été nommé pour assurer la coordination de la démarche. L'ensemble des acteurs des filières des DOM se sont largement mobilisés dans cette démarche pour définir une vision de long terme pour nos productions. Fortement ralentis par la crise sanitaire de la COVID 19, ces travaux ont repris progressivement au fur et à mesure de l'assouplissement des mesures de confinement. Il convient d'ailleurs de souligner l'extrême réactivité et solidité dont ont une nouvelle fois fait preuve les filières canne-sucre-rhum lors de la crise de la COVID 19. Fortement mobilisées, les filières canne-sucre-rhum ont en effet rapidement mis en place les mesures permettant le démarrage des campagnes dans les temps et l'approvisionnement en sucre de leurs marchés locaux tout en produisant des solutions hydroalcooliques qui faisaient cruellement défaut dans les départements d'outre-mer.

Résolument structurée autour de ses produits phares : le sucre et le rhum, les filières domiennes cherchent à maximiser les valeurs ajoutées en poursuivant la montée en gamme, en examinant la faisabilité de sucres bio, en recherchant une plus forte contribution énergétique sur leurs territoires (par la combustion de la bagasse) et en maximisant les interactions positives avec les autres filières agricoles.

Cette dynamique a toujours été celle des outre-mer, rendant ainsi ces territoires ultrapériphériques et porteurs de handicaps, plus résilients. Elle continuera sur le long terme d'être porteuse de sens pour l'économie, l'emploi et la structuration sociale des départements ultramarins.

La situation de la filière canne-sucre-rhum

L'Europe continentale constitue le débouché principal (plus de 90%) des productions de sucre des DOM. La suppression des quotas au 1er octobre 2017 a entraîné une surproduction mondiale et une chute vertigineuse des cours qui a frappé plus encore les sucreries des DOM qui pâtissent d'un handicap de compétitivité.

En 2019, la campagne sucrière a été médiocre suite aux conditions climatiques défavorables. En revanche, la campagne rhumière a été plutôt bonne et les stocks de rhums blancs et vieux ont été reconstitués.

Production

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur

quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane). La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupait en 2017 respectivement 22 703 ha et 13 390 ha. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 420 équivalent temps plein salariés, celle de la Martinique plus de 100. Cela représente près de 40 000 emplois directs, indirects et induits dans les filières canne, sucre et rhum.

Avec la banane aux Antilles, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. A La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 54 millions d'euros en 2018, soit 33% des exportations des biens de consommations durables. Cela marque un repli important de -32,8% par rapport à 2017 en raison de conditions climatiques défavorables à la production de canne et donc de sucre.

10^{ème} producteur mondial de sucre, la France est le seul Etat-membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. 5 unités de production subsistent : 2 à La Réunion, 1 à la Martinique et 2 à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie-Galante.

De l'ordre de 60% du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produit en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60% sont à destination des industries agroalimentaires et 40% des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne. Dix-huit distilleries (9 en Guadeloupe, 8 à la Martinique

et une en Guyane) produisent du rhum agricole. A La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), la production de rhum agricole restant marginale bien qu'en augmentation, aux alentours de 770 HAP par an. En revanche, en Martinique, 90,7% du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 85% de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 50,4% de la production de rhum et 14% de la production de canne, mais la production de rhum agricole est en constante progression. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale s'accroît mais reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.

Les modalités d'intervention de l'Office

Les crédits d'interventions communautaires sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- L'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2019 à 59,2 M€ ;
- L'aide au tonnage de canne livré dans les centres de réception (ATCL) qui vise à soutenir les agriculteurs pour la production de cannes à sucre qui ont livré aux industries (usines sucrières et distilleries). Cette aide représente 9,96 M€ en 2019 ;
- L'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP (hectolitres d'alcool pur) pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,7 M€ en 2019.

Les crédits POSEI sont stables depuis 5 ans et s'élèvent à près de 74,7 millions d'euros

	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	TOTAL
Crédits communautaires payés en 2019 relatifs à la campagne 2018 en K					
ATCL	513	2 379	6 912	25	9 829
aide à la transformation	3 806	1 540	0	142	5 489
aide au maintien de l'activité sucrière	1 066	13 971	44 163	0	59 200
TOTAL payé	5 457	18 054	51 063	169	74 518

Les crédits nationaux

Ces crédits interviennent dans le cadre de droits à engager pour chacun des DOM. Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre FEADER, soit en s'appuyant

sur des régimes d'aides d'Etat existants.

Par ailleurs dans le cadre du dispositif d'aide pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, 38 M€ ont été versés en 2019 aux sucreries de la Guadeloupe et de La Réunion.

L'ODEADOM a participé, à hauteur de 173 822 €, au financement des investissements en faveur des sucreries de La Réunion.





2.3 Les productions végétales diversifiées

Le mot du président du comité sectoriel, Joël Sorres

En octobre dernier un discours fort a été prononcé par le Président de La République à La Réunion à destination du secteur agricole des outre-mer. La feuille de route est tracée vers l'autonomie alimentaire tout en intégrant et en renforçant les démarches déjà initiées d'une production respectueuse de l'environnement.

C'est dans cette voie qu'une réflexion est attendue sur l'approche filière. Le diagnostic territorial et le projet de territoire doivent être au centre de la stratégie et permettront de réfléchir aux outils à mettre en œuvre ou à faire évoluer.

Ce qui apparaît comme faisant consensus, est que le producteur doit être au centre du dispositif et que la déclinaison des outils doit lui assurer un revenu satisfaisant.

Afin de relever ces défis, l'organisation et la structuration permettront de créer la dynamique collective. C'est pourquoi le modèle coopératif, encore jeune dans nos territoires, doit être privilégié et s'ouvrir afin de fédérer les producteurs qui restent encore trop isolés. Les interprofessions naissantes sont bien évidemment indispensables à cet objectif. Elles devront tisser un dialogue engageant et des relations étroites entre les différents acteurs. Elles doivent être une force de proposition et accompagner les producteurs mais aussi les acteurs d'aval aux évolutions de leurs marchés.

En 2019, le comité sectoriel s'est réuni une fois à Montreuil, au siège de l'office et en deux séquences audio ; outre les sujets nécessaires qui y sont traités chaque année, il devra en 2020, compte tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire, s'attacher à en tirer tous les enseignements et proposer une vision pragmatique sur l'organisation des filières dont l'objectif premier est de nourrir la population locale.



La situation des filières

L'action de l'ODEADOM en matière de développement des productions végétales diversifiées s'exprime avant tout par l'appui et le suivi des organisations collectives, interprofessions, organisations de producteurs, directement impliquées dans la vie économique des filières. Celles-ci sont structurées à l'échelle de chaque territoire, avec des champs d'activités différents, adaptés aux caractéristiques des différents marchés pour lesquels elles travaillent.

L'IGUAFHOR, interprofession **guadeloupéenne**, représente 4 organisations de producteurs pour plus de 130 agriculteurs, plus de 10 800 tonnes de production et 44 emplois au sein des organisations de producteurs.

Les indicateurs POSEI pour l'année 2019 montrent une légère baisse de production, de 1,4% par rapport à l'année précédente, 2018 ayant été une très bonne année, marquée par une reprise importante suite au cyclone Maria de fin 2017. Cette baisse s'explique par une légère diminution du nombre des adhérents à certaines organisations de producteurs, ainsi que par une baisse de la production de melons destinée à l'export qui a rencontré des difficultés de programmation et des problèmes sanitaires. L'entreprise Caraïbes Croc Saveurs, seul agro transformateur adhérent à l'interprofession, a transformé plus de 260 tonnes en 2019.

Dans le cadre du programme transversal du POSEI, L'IGUAFHOR a fait réaliser une étude sur le réseau de distribution des fruits et légumes en Guadeloupe, et a mis en œuvre de nombreuses opérations de promotion des fruits et légumes locaux, comme la participation à des événements grand public (Marché régional de produits du terroir, Jou a tradisyon) l'organisation de manifestations (Journée des tubercules) et d'animations dans les grandes surfaces adhérentes avec démonstration culinaire réalisée par un chef cuisinier local, l'organisation d'un concours culinaire amateur, ou encore la réalisation de supports de communication (PLV, photos, films, etc.).

Enfin, les travaux entamés par l'IGUAFHOR pour mettre en place une marque collective pour les fruits et légumes prenant en considération la problématique phytosanitaire ont fait l'objet de nombreuses réunions. Cette démarche devrait aboutir en 2020.

Pour les filières fruits et légumes de **La Réunion**, 2019 est une bonne année : en l'absence d'aléas climatiques majeurs, la production de fruits et de légumes issus des filières organisées (10 organisations de producteurs) a atteint un chiffre record de 27 000 tonnes en progression de plus 3 000 tonnes par rapport à 2018 (+ 12,5%), et de plus de 22 000 tonnes par rapport à 2005 (+ 487% !).



Ces filières produisent donc près de 30% du total de la production agricole locale. Un point négatif cependant : en l'absence de mesure de lutte efficace, la mouche des fruits *bactrocera dorsalis* a continué d'occasionner des dégâts importants en 2019 ; la mangue, la tomate de plein champ et les cucurbitacées ont ainsi été particulièrement touchées avec des pertes sur culture allant jusqu'à 50%.

En 2019, l'**ARIFEL**, interprofession des fruits et légumes de **La Réunion**, a poursuivi la déclinaison de son plan de filière autour des axes ci-après :

- Modernisation des infrastructures à l'export : les infrastructures actuelles de l'aérogare fret ne sont pas adaptées en quantité et qualité aux flux de fruits qui y transitent en fin d'année. Le projet de développement nécessite une modernisation de cette dernière pour disposer d'un espace dédié à température dirigée pour le stockage et la préparation 35 palettes avions supplémentaires. A cet effet, des échanges techniques et financiers ont été engagés pour porter ces évolutions dans le cadre d'un partenariat.
- Utilisation du logo fruits et légumes de France : A la demande d'un des adhérents, l'ARIFEL s'est rapproché d'INTERFEL et d'ANIFELT, interprofessions nationales, afin de définir les conditions d'utilisation de la marque au niveau local. L'objectif est de pouvoir rapidement extrapoler ce partenariat au

niveau des autres départements ultra marins et opérateurs intéressés.

Organisation à but interprofessionnel créée le 4 octobre 2019, l'**AMAFEL**, **Association Martiniquaise** de Fruits Et Légumes a été agréée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique le 13 décembre 2019.

L'AMAFEL a pour objet de faciliter et de développer les activités économiques de ses membres en termes de production agricole, de transformation agroalimentaire et de commercialisation de l'ensemble de des produits issus de la diversification végétale.

A ce jour l'AMAFEL regroupe quatre des sept organisations de producteurs agréées de la Martinique, trois transformateurs et une enseigne de la grande distribution alimentaire.

En 2019,

- la production végétale représentait près de 4 000 tonnes,
- les entreprises de transformation ont généré un chiffre d'affaires de près de 18 M€ issus essentiellement des produits agricoles de l'AMAFEL,
- L'enseigne de la grande distribution alimentaire représente 4 des 8 hypermarchés en Martinique.

Le tableau suivant permet d'apprécier l'importance de l'AMAFEL dans la production de fruits et légumes diversifiés (hors bananes et canne à sucre) issus des organisations de producteurs de la Martinique :

Les livraisons de fruits et légumes aux organisations de producteurs en 2019

	OP de Martinique	Dont AMAFEL	Part de la production organisée
Exploitations	192	167	87 %
Production (T)	6 009	3 872	64 %

Sources : DAAF/AMAFEL

Production de fruits et légumes en Martinique en 2019

	Martinique	Dont AMAFEL	Part de la production
Exploitations	1 526	167	10,94 %
Superficie (ha)	3 594	857	23,85 %
Production (T)	18 844	3 872	20,55 %

Sources : DAAF/AMAFEL



L'AMAFEL est désormais un acteur économique majeur du secteur agricole organisé qui a généré un chiffre d'affaires de plus de 5 millions d'euros en 2019.

Sur l'ensemble de la production agricole diversifiée de la Martinique (fleurs, tomates, laitues, ananas, melons, agrumes, goyaves, christophines, papayes, giraumons, concombres, pastèques, piments, caramboles, groseilles, kumquats), l'AMAFEL propose une offre structurée représentative à destination de la distribution alimentaire et de la transformation agroalimentaire.

En 2020, une nouvelle organisation de producteurs et deux transformateurs devraient rejoindre l'AMAFEL faisant passer le volume de fruits et légumes produits à plus de 5000 tonnes.

La dynamique interprofessionnelle, portée par l'**APIFIVEG**, Association de Préfiguration Interprofessionnelle des filières de diversification végétale, **de Guyane** s'est concrétisée en 2019 par la mise en place de plus de 10 opérations d'animation en GMS mais aussi dans des restaurants d'entreprises où des recettes à base de fruits et légumes locaux ont été proposées. Trois nouveaux membres ont rejoint l'association interprofessionnelle qui change de nom et devient l'**IFIVEG** (Interprofession des Filières Végétales de Guyane).

Concernant l'appui à la structuration de la production, l'interprofession a mis en place une section « Agrumes » et une section « Maraichage ». Ces sections qui regroupent des représentants de l'ensemble des maillons de la filière (de l'amont à l'aval) ont pour objectif de définir des plans d'actions concrets afin d'atteindre des objectifs quantitatifs de production. Un premier travail a été fait sur la filière melon et a permis l'organisation de la campagne de melon 2019 : les plantations ont été planifiées en fonction d'un rétro planning et la commercialisation a eu lieu par l'intermédiaire du grossiste local. Cette campagne a été un succès et les résultats de la planification de la production sont très encourageants. D'autres campagnes seront organisées sur le même modèle. Une nouvelle association de producteurs a été créée : l'**AMASEGUY**, qui regroupe plus de 20 producteurs maraîchers serristes **de Guyane**. Cette association a pour ambition d'augmenter significativement les

volumes de production de fruits et légumes afin de répondre principalement à la demande des GMS. L'AMASEGUY travaille en partenariat avec Midi Caraïbes et les GMS de Guyane.

L'IFIVEG a porté deux études en 2018 et 2019 qui apportent une analyse et un regard neuf sur la connaissance des marchés et la consommation des fruits et légumes sur le territoire :

- une étude du marché des fruits et légumes sur les flux,
- une étude sur la restauration hors foyer qui permet aujourd'hui d'actionner des leviers afin de répondre aux besoins de la restauration hors domicile.

Sur le volet Recherche et Développement, et pour mieux répondre aux besoins d'expérimentations et de références locales sur les itinéraires techniques des productions fruitière et légumière, il est envisagé d'ouvrir une antenne du CTIFL en Guyane.

Les productions de diversification végétale relèvent à **Mayotte** pour l'essentiel de la production vivrière, maraîchère et des arbres fruitiers. Ce secteur est essentiellement destiné à l'autoconsommation .

- La production fruitière en 2018 (hors banane) est majoritairement représentée par l'ananas (3 750 t), la noix de coco (1 420 t), la mangue (856 t) et la goyave (343 t).

- La production légumière en 2017 concerne principalement la tomate (809 t) et les poivrons et piments (46 t). (Source Agreste)

La production est en cours de structuration avec l'émergence de coopératives ou d'associations de producteurs **de Mayotte**. En 2018, la Coopérative des agriculteurs du centre (**COOPAC**) regroupe 17 adhérents participant à la mise en marché de 200 produits. Cette structure fédère plus de la moitié de la production formelle de Mayotte. De plus, un programme d'incitation à l'adhésion aux structures collectives a aussi été mis en œuvre. La consommation totale en fruits et légumes frais est satisfaite à plus de 90% par la production locale. Toutefois, seulement 0,4% de cette dernière est intégrée au circuit formel de commercialisation.

L'Ylang-ylang a longtemps été l'une des principales cultures de rente à Mayotte. D'après un état des lieux de cette filière à **Mayotte** mené par la DAAF, l'Ylang-ylang est désormais cultivé par des petits producteurs qui y consacrent des parcelles souvent supérieures à 1 hectare. La surface totale cultivée, ainsi que le nombre d'arbres diminuent d'années en années (103 ha en 2015 contre 143 ha en 2010). La filière souffre du vieillissement des agriculteurs, de la faible qualité et du défaut d'entretien des parcelles et des faibles revenus tirés de cette activité.

La filière **vanille** est surtout présente à **La Réunion** et à **Mayotte**, mais elle se développe également aux Antilles et en Guyane.

À **La Réunion**, la vanille apparaît ainsi très souvent comme un complément de revenus, 180 producteurs sont recensés dont environ 150 sont livreurs effectifs. Le mode de production le plus représenté est le sous-bois, vient ensuite le plein champ et la production intensive sous ombrières, très peu représentée, pour l'instant. 14,5 tonnes sont produites pour 243 ha de SAU. Deux aides ont été mises en place : l'aide à la production de vanille verte pour soutenir la production locale, versée



aux structures collectives (aide majorée lorsque les producteurs s'engagent dans une démarche de labellisation sous Indication Géographique Protégée) et l'aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire locale, versée aux transformateurs agréés, coopératives, groupements de producteurs de vanille et préparateurs qui fabriquent des produits élaborés.

A Mayotte, afin de valoriser le potentiel de production de vanille, trois objectifs opérationnels ont été définis avec la profession dans le cadre de la préparation des programmes communautaires ; le maintien des surfaces plantées, l'accompagnement de l'émergence d'une production de qualité, à haute valeur ajoutée et la structuration, l'organisation et le développement de la commercialisation sur des marchés de niche. Dans le cadre du POSEI Mayotte, des aides à la production sont mobilisées depuis 2014. L'objectif du maintien du potentiel de production de vanille paraît aujourd'hui atteint. Cependant, les dispositifs d'aide existant pour la transformation et à la commercialisation de la vanille n'ont pas été mobilisés. L'ASSM (association des senteurs et saveur de Mayotte) pilote des projets de structuration de la filière vanille, des actions d'information et de démonstration, et de coopération entre acteurs.

Les modalités d'intervention de l'Office

Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI. Le programme Mayotte repose pour la part payée par l'ODEADOM sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation, de la commercialisation sur le marché local et hors région de production et l'animation des filières.

Les montants des paiements en hausse depuis 2010, augmentent en 2019 (+0,5 % par rapport à 2018) et atteignent 24 882 687€.

Le complément national a été mobilisé à hauteur de 12 744 687€.

L'aide à la commercialisation sur le marché local représente toujours la part la plus importante des aides versées (57 %) pour un montant de 14 123 503 €, qui marque une évolution de + 4 %.

Guyane	124 837 €	en baisse de 35 %
Guadeloupe	6 124 229 €	en hausse de 4 %
Martinique	4 325 941 €	en hausse de 0,4 %
La Réunion	13 336 337 €	en baisse de 1,5 %
Mayotte	971 343 €	en hausse de 22 %





2.4 Les productions animales

Le mot du président du comité sectoriel, Jacques Crozilhac

L'année 2019 a été une fois encore une année de luttes, au regard des enjeux de l'économie agricole des départements et territoires d'outre-mer.

Au-delà du traditionnel rendez-vous du comité sectoriel où les représentants des territoires viennent présenter leurs résultats et parler de perspectives, les acteurs professionnels ont été très mobilisés quant au devenir des missions de l'ODEADOM et la revalorisation du budget du CIOM. L'ensemble des acteurs des territoires ont réaffirmé leur attachement aux modèles qui ont fait leurs preuves.

Les professionnels ultra-marins attendent d'abord du gouvernement que les sujets relatifs à leur développement avancent : souveraineté alimentaire des territoires, garantie d'un revenu pour les éleveurs, installation, retraite des agriculteurs, assurances des spéculations agricoles, lutte contre les chiens et les vols, ...

A ce titre, il est important de pouvoir s'appuyer sur un office avec des missions renforcées pour un meilleur accompagnement de nos agricultures et avec des ambitions partagées.

Le Président de la République a annoncé le déplaçonnement des aides directes lors de sa visite à l'Île de La Réunion au mois d'octobre. Nos productions sont appelées à se développer et les aides sont couplées. Pour éviter toute distorsion entre filières et territoires, il convient de réaffirmer la priorité de souveraineté alimentaire associée à la sécurité alimentaire. Nous continuerons à être vigilants au sein du comité sectoriel de l'élevage.

2019 a été aussi la première année de mise en œuvre de la Loi EGALIM. Pour nos territoires dans lesquels les marchés sont souvent inondés de produits de dégageant de qualité discutable, nous souhaitons que la réflexion engagée, au sein de l'office, avec l'ensemble des membres aboutira à une plus grande efficacité que la loi précitée.

Gageons qu'au-delà des crises régulières rencontrées, les autorités prennent les bonnes décisions afin que nos agricultures permettent, réellement, d'alimenter les consommateurs de nos territoires.

La situation des filières animales

Le marché des viandes en **Guyane** est resté stable avec une production de 17 500 tonnes en 2019, en raison d'importations perturbées sur le 4e trimestre par le conflit social dans l'hexagone, avec des incidences de baisses de volumes en volailles congelées (-3%) ou en porc congelé (-5%).

Le niveau de consommation est toujours modeste par rapport à l'hexagone (environ 60 kg/habitant) avec une prédominance des viandes dites « blanches » de volaille & porc par rapport aux viandes dites « rouges », issues de ruminants (85%/15%).

1 185 tonnes de viandes de boucherie d'origine locale ont été commercialisées en 2019, soit une progression annuelle de 9%. Le taux de couverture est en progression régulière en porc et bovin.

En 2019, l'interprofession **INTERVIG** a fait réaliser une étude diagnostic sur la restauration collective en vue de préparer l'échéance des EGALIM 2022, et a apporté un appui pour la mise en place logo RUP. Le Mois de la Viande Locale (novembre), est désormais un succès populaire avec des portes ouvertes en exploitations, une très forte médiatisation de la production locale durant l'opération et le lancement du label « viandes de Guyane » en restauration privée (23 établissements chartés en 2019).

La mise en place à **La Réunion** du projet DEFI Responsable a constitué le fait marquant majeur des interprofessions **ARIBEV-ARIV** et a engendré le déploiement des différents plans d'actions définis dans le cadre des contrats de filière.

Parmi eux, une attention particulière a été portée sur le plan d'actions « agro-écologique » déployé au sein des exploitations. Pour mémoire, 10% du revenu est conditionné à l'atteinte des résultats de la notation de la grille agro-écologique définie par chaque filière. Les filières se sont également particulièrement investies dans le plan d'actions « nouveaux débouchés » avec la signature des conventions « Viande Péi », avec les mairies (1 signée en 2018, 3 en 2019 et 2 en cours de signatures avec un protocole d'accord déjà validé). De fait, couplées aux conventions « Volay Péi » déjà signées avec les collectivités (Département et Région), les résultats obtenus sont conséquents :

Développement des ventes aux collectivités – La Réunion

	Volaille	Porc	Bœuf	Lapin
Evolution des ventes totales au sein des collectivités conventionnées 2018/2019	30 %	45 %	95 %	6 719 %
Evolution des ventes de viande au sein de toute la commande publique 2018/2019	24 %	10 %	9 %	9 %

**pour la filière cunicole, les volumes de référence étant relativement bas, les croissances relatives sont très importantes : 25 T en 2018 vs 1 705 T en 2019 pour les collectivités conventionnées*

2018 a été marqué par le regroupement des structures ADIR, ARIFEL, FRCA, ARIPA, SSR et ARI-BEV-ARIV au sein de la Production Locale Réunion.

Elles ont entre autre rédigé le Livre Blanc, premier manifeste de ce type, transmis au président de la République lors de sa venue le 25 octobre 2019.

Production et importation de La Réunion (TEC) 2018-2019

	2018		2019		Evolution 2018/2019	
	Production (TEC)	Importation	Production (TEC)	Importation	Production (TEC)	Importation
Volaille	13 572	21 465	15 010	21 760	11 %	1 %
Porc	9 609	11 013	9 946	10 471	4 %	-5 %
Bœuf	1 510	4 504	1 501	4 507	-1 %	0,08 %
Lapin	181	118	177	106	-2 %	-10 %
Lait (ML)	18		18		-1 %	

Pour la viande bovine, la consommation continue de progresser. Par exemple on note une augmentation de 16% des importations de steak haché congelé par rapport à 2018, mais ne se fait pas au profit de la filière locale. La filière bovin viande a connu une crise majeure en 2018 qui s'est poursuivie en 2019, notamment marquée par une perte de confiance des consommateurs réunionnais liée en partie aux campagnes sur la leucose bovine, impactant les abattages. Un surstock en élevage perdure, qui génère des difficultés importantes de trésorerie pour les éleveurs. L'interprofession a facilité la mise en place de deux opérations de déstockage financées sur fonds propres au mois de mars et de novembre 2019, dans le but d'écouler plus favorablement la production. Par ailleurs, les membres de l'interprofession se sont mobilisés pour répondre plus durablement à la crise en mettant en place un accord interprofessionnel inédit (signé en février 2020 sous l'égide du Préfet) devant permettre de financer ces opérations à très court terme et de faire évoluer significativement la commercialisation du Bœuf Pays à moyen et long terme.

La filière porcine connaît une production stable, à un niveau satisfaisant pour répondre à la demande du marché. On note le retour à des poids carcasses moyens satisfaisants pour les éleveurs, gage d'une bonne adéquation entre l'offre et la demande. Par ailleurs, de nombreux projets d'installation sont en cours afin de poursuivre la dynamique de production initiée par la filière.

La filière laitière connaît en 2019 une légère baisse de sa production (-1%) mais une amélioration de sa productivité. De nombreux projets de professionnalisation des éleveurs et d'évolution des conduites d'élevage sont menées par la Coopérative SICALAIT (mise en place d'une journée herbe dans le but d'améliorer les pratiques et connaissances sur le fourrage, suivis technico-économiques, suivis et plans bactériologiques et des cellules etc.).

La filière avicole connaît une constante évolution de la consommation de volaille sur le territoire. La production est en belle progression par rapport à 2018 : elle a su s'adapter à la demande du marché notamment avec la poursuite du petit poulet congelé qui a fait ses preuves depuis plus de deux ans maintenant. Les innovations tant sur les produits proposés que sur les réseaux déployés sont significatives et permettent, entre autre, à la filière de se développer de manière significative.

La filière cunicole subit un décrochage de sa production au mois d'août particulièrement, avec une baisse du poids moyens des lapins causé entre autre par de fortes chaleurs. Cette filière est particulièrement suivie afin de soutenir les éleveurs en vue de retrouver les niveaux de commercialisation antérieurs. L'installation de nouveaux éleveurs est aussi une priorité pour la filière afin d'augmenter sa production de manière durable et pérenne.

En 2019, la production animale **de Martinique** diminue de 2,59% par rapport à 2018. Le volume de bovins abattus continue à baisser graduellement de 4,62%, l'impact de la sécheresse, la chlordécone, l'abattage clandestin, l'arrêt de l'IA étant des facteurs explicatifs. Le volume abattu par la coopérative se maintient néanmoins. La production porcine est stable (-0,67%) avec un volume abattu depuis 3 années au-delà de 1 200 tonnes. Le secteur des ovins-caprins (-19,7%) accuse depuis 2 ans les effets de la restructuration financière de la coopérative. Les attaques de chiens dans les troupeaux contribuent également à cette baisse de production.

La production de lapins a également baissé en 2019 (-35,5%). La production de volaille avait volontairement été ajustée à la baisse en 2018 pour correspondre aux capacités volume/prix du marché. Le niveau de production est stable ou en légère hausse en 2019.

2> La vie des filières agricoles et agro-alimentaires



La production laitière (+ 159,8%) est également en cours de structuration.

Les données disponibles en 2019 montrent une baisse de la consommation de volaille (-5,64%), marquée par une baisse des importations (- 6,12%) et un maintien de la production. La baisse de la consommation de viande bovine (-0,79%) se traduit par un maintien des volumes importés et une baisse de la production.

Enfin le dispositif bouclier qualité-prix 2019 retenu par l'Etat, les distributeurs et les fournisseurs locaux, a inclus une baisse de 10% (6,5% en 2018) du prix du caddie de 101 produits, intégrant une représentation importante de produits locaux (27%) : le poulet entier, la rouelle de porc.

Le 17 mai 2019, les coopératives et les distributeurs **de Martinique** ont signé un accord interprofessionnel visant principalement à :

- L'exploitation de la mention valorisante « produits pays » (Art. R. 693 du code rural),
- La mise en place des éléments de suivi par filière,
- Fonder la construction des prix à partir de l'amont en prenant en compte les coûts de production et indicateurs reconnus par l'AMIV notamment avec le soutien de personnes ressources, les instituts techniques et la Chambre d'agriculture de Martinique.
- Communiquer sur un prévisionnel de production à court, moyen, long-terme.

La SEMAM, société d'économie mixte des abattoirs de Martinique (gros bétail) a été liquidée et remplacée par une Régie de la Collectivité Territoriale de Martinique. Afin d'équilibrer son budget, la Régie applique un ajustement en quatre ans de la redevance d'abattage, entraînant une augmentation des coûts de revient.

Des investissements sont prévus pour renforcer les moyens et la qualité des prestations. Les limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone sont abaissées à 0,02 mg/kg pour la viande et les produits bovins, porcins, ovins, caprins et la volaille (contre 0,1 mg/kg auparavant).

L'absence de prestations d'insémination artificielle a perturbé la reproduction des petits cheptels et du cheptel laitier.

La logique de spécialisation des acteurs de la filière, fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, distributeurs, est en pleine mutation depuis 2014. De nouveaux projets se sont développés : boutiques coopératives (vente de produits, intrants), élevage coopératif (lait), élevages intégrés au fabricant d'aliment local.

En **Guadeloupe**, compte tenu des difficultés de ventes survenues en 2016 et 2017, les groupements porcins ont pris la décision de diminuer le nombre de truies en production à partir de 2017 pour COOPORG et de 2018 pour KARUKERA PORC. Cela



a eu pour conséquence une diminution de 10% du nombre de têtes abattues en 2019 par rapport à 2018 (COOPORG -7%, KARUKERA PORC -13%). Cette diminution s'est notamment ressentie à la Noël, période de pic de consommation de la viande de porc en Guadeloupe.

Pour la volaille de chair, la réorganisation de AGC Volailles en 2018 (abattoir et atelier de découpe) et le démarrage de la section volaille de COOPORG en 2019 ont contribué à une augmentation du tonnage abattu en Guadeloupe (+60% / 2018).

Que ce soit pour la filière cunicole ou celle des petits ruminants, persiste une faible production compte tenu notamment de l'absence d'encadrement technique.

En fin d'année 2019, des discussions entre organisations de producteurs ont débuté pour construire une nouvelle étape de structuration via une mutualisation des moyens.

Les filières animales de **Mayotte** sont en période de forte structuration autour d'opérateurs industriels. La filière œuf, qui a fait face à des difficultés avec la fermeture en 2018 de la coopérative COMAVI, a vu l'entrée en production de l'outil industriel des sociétés AVIMA (élevage de poules) et OVIMA (conditionnement des œufs).

La filière volailles de chair a vu la mise en place d'une structure sociétaire comptant 11 éleveurs, qui utilise l'abattoir du lycée agricole de Coconi pour une production de 90 tonnes équivalent carcasse (tec) de volailles par an. Un projet d'abattoir est en cours pour permettre une augmentation de la production, avec un objectif de 1 500 tec en 2026. Un autre groupement de producteurs est en cours de constitution sur cette filière. Néanmoins, le poids des volailles locales dans la consommation des habitants reste encore anecdotique.

Les modalités d'intervention de l'Office

La mesure « structuration de l'élevage »

Les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de

la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France que verse l'ODEADOM.

L'office octroie ainsi des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année sur demande des professionnels des filières.

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local, et perçoivent une aide qui leur est dédiée, relative à « l'animation et à la gestion du programme POSEI France ».

Au total, plus de 40 millions d'euros ont été versés en 2019, tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2018, dont 17,5 millions € sur fonds communautaires (FEAGA) et 22,5 millions € sur crédits nationaux (CIOM).

La mesure « importations d'animaux vivants »

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Ce budget peut être complété par des fonds nationaux (CIOM) quand les fonds communautaires s'avèrent insuffisants.

La campagne 2019 est dotée d'une enveloppe globale de 1 440 000 €, répartie par quota pour chaque département comme suit :

- Guadeloupe : 241 000 € ;
(+ allocation Saint-Martin 20 000 €)
- Guyane : 176 515 € ;

- Martinique : 111 000 € ;

- La Réunion : 897 544 € ;

- Mayotte : 190 401 €.

Les aides IAV concernent principalement les vaches et les œufs à couver.

2.5 Le Régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'UE d'une aide en € tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douanes.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Les aides de ce régime sont exclusivement payées sur fonds communautaires (FEAGA).

L'enveloppe de la campagne 2019 pour les matières premières en provenance de l'Union européenne est restée stable avec 26,90 M€.

Au total, plus de 26,44 M€ ont été versés au titre de la campagne 2019 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 98,3%.

83 opérateurs ont bénéficié de cette mesure mais plus de 90% de l'ensemble des aides reçues concernent dix opérateurs. La Réunion est le principal territoire bénéficiaire de ce régime avec 58% des aides octroyées.





Guadeloupe

Nombre d'exploitations agricoles	6 400
Surface agricole utile (ha)	30 000
Valeur totale de la production agricole (€)	218 M
Principales productions	Bananes, canne, sucre, rhum, légumes

L'agriculture représente une activité économique essentielle de l'archipel avec 7 800 exploitants qui mettent en valeur plus de 30 000 ha.

En 2019, quasiment toutes les filières de production sont en repli, avec notamment une des plus faibles récoltes de canne de ces dix dernières années (575 000 t), dû en partie à des conditions climatiques difficiles. Un effort financier particulier a été mené auprès des planteurs pour assurer un entretien plus performant des parcelles et relancer la production.

La filière banane voit sa production s'accroître (43 000 t) deux ans après les dégâts du cyclone Maria, mais toujours en deçà d'une production normale autour de 60 000 t.

Les productions animales restent aussi orientées à la baisse (-3% en moyenne). Les filières végétales ont connu une année avec des volumes en léger retrait par rapport à 2018 mais avec une valorisation plus élevée.

Dans ce contexte, les filières agricoles et les collectivités locales, en partenariat avec l'Etat, ont mené, tout au long de l'année, une réflexion stratégique sur le développement de l'agriculture autour des enjeux d'autosuffisance alimentaire, de transition agro-écologique et d'augmentation de la valeur ajoutée des productions. Cette démarche s'inscrit dans le volet agricole du livre bleu pour l'outre-mer. Ce travail sera décliné en plans d'action et de relance des filières agricoles pour assurer une durabilité des exploitations aujourd'hui très fragiles.

<http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/>

Martinique

Nombre d'exploitations agricoles	3 00
Surface agricole utile (ha)	23 000
Valeur totale de la production agricole (€)	250 M
Principales productions	Bananes, canne, rhum, légumes

L'agriculture représente 2,8% de la valeur ajoutée totale de l'île et 3,6% de l'emploi salarié (hors agro-transformation). Les surfaces agricoles utiles s'élèvent à près de 23 000 ha réparties ainsi : Banane (18% de la SAU), Canne à sucre (17% de la SAU), légumes frais (6% de la SAU), terres en jachères rotationnelles (16% de la SAU, surfaces toujours en herbe (37% de la SAU). L'agriculture contribue de manière prépondérante aux exportations de la Martinique. En 2019 la sécheresse qui a débuté en novembre 2018 et s'est achevée fin mai 2019 a affecté la plupart des productions du territoire. La production de canne a été inférieure à 160 000 t avec toutefois une meilleure richesse que les campagnes précédentes. L'activité sucrière est tout particulièrement affectée avec seulement 23 100 t broyées. En filière banane, la remontée en production engagée suite aux cyclones de 2016 et 2017 se traduit par une progression des commercialisations à 153 000 t soit près de 13 000 t supplémentaires par rapport à 2018. Elle a été cependant ralentie par les conséquences de la sécheresse et du développement de la cercosporiose.

Les réflexions engagées dans le cadre des États généraux de l'agriculture et des Assises des Outre-Mer ont débouché sur la formulation d'orientations stratégiques concourant à la poursuite de la structuration des filières, au développement de produits répondant à de nouvelles tendances de consommation, à faciliter l'accès au financement de la modernisation de l'appareil de production, à adapter les outils de transformation, à développer la qualification des salariés. Elles se sont traduites par des propositions d'actions s'inscrivant dans le volet agricole du livre bleu des Outre-Mer et en identifiant 17 projets prioritaires. Elles ont commencé à être déclinées dans les travaux préparatoires à l'instauration de la future PAC notamment en ce qui concerne l'élaboration des diagnostics du territoire inscrits dans le programme stratégique national et le POSEI.

<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/>





Guyane

Nombre d'exploitations agricoles	6 000
Surface agricole utile (ha)	32 500
Valeur totale de la production agricole (€)	192 M
Principales productions	Légumes, tubercules, fruits

Pour accroître son empreinte pour la montée en gamme des produits locaux dans la droite ligne de la déclinaison des ambitions du livre bleu en Guyane, institutionnels et professionnels agricoles se sont accordés pour mener une étude destinée à caractériser le marché de la restauration collective à l'échelle du territoire en termes de nombre de repas servis et de volumes d'achat. En ligne de mire, la perspective d'accroître les débouchés commerciaux pour la production locale et de tirer profit du marché porteur de la restauration collective doit guider l'ensemble des acteurs à planifier et structurer l'offre alimentaire en produits locaux en vue d'atteindre 50% d'approvisionnement de la restauration collective au 1er janvier 2022 dont 20% en agriculture biologique. La restauration collective en Guyane représente à elle-seule 6 millions de repas par an, soit un volume d'achats alimentaires estimés entre 17 et 20 millions d'euros. Un repas sur deux est confectionné en restauration scolaire, qui constitue un potentiel de développement à organiser puisque seulement 26% des élèves en Guyane ont opté pour le régime de demi-pension. L'accroissement du demi-pensionnat au niveau de celui estimé en métropole (70%) produirait un chiffre d'affaires supplémentaire de 13 à 16 millions d'euros. En jouant sur les opportunités de substitution de produits importés par du fait local, le chiffre d'affaires pour l'économie agricole locale serait de 4,5 millions d'euros. Pour profiter de cette ressource séduisante, il s'agit maintenant

de pousser les feux pour que la labellisation RUP fasse de nombreux émules et essaime dans l'esprit des agriculteurs de Guyane.

Sur l'année 2019, l'interprofession végétale de Guyane s'est engagée à préciser les composantes du marché de fruits et légumes en Guyane. C'est ainsi que les importations représentent un volume de 10 000 tonnes (estimation pour l'année 2018) pour un marché intérieur estimé de 40 à 50 000 tonnes. A peine 150 à 200 producteurs vendent dans des circuits organisés de type grossistes ou GMS, pour une offre de 1 000 tonnes par an. Des opportunités de substitution de produits importés se dessinent notamment sur les segments tomates, oranges et agrumes sous réserve de mieux fédérer les producteurs et d'organiser la mise en production. La capacité à convaincre sur l'intérêt d'organiser la filière végétale est encore le principal frein pour mettre davantage en avant la production locale dans des circuits de distribution avec un potentiel de développement non négligeable.

Encore une année au cours de laquelle les abattages d'animaux se sont fortement accrus. Ils imagent la belle dynamique de l'économie agricole guyanaise selon les axes stratégiques de la trajectoire 5.0.

1 185 tonnes, c'est le tonnage de viandes de boucherie traitées en Guyane en 2019, soit une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente.

Les productions de porcs et de bovins/bubalins progressent en nombre de têtes et en volumes. Avec une hausse de 13% en volume, le taux de couverture des viandes locales de porc progresse. Le poids moyen des porcs charcutiers bondit de 7 kg par rapport à 2018, à 89,6 kg.

L'abattoir de Rémire-Montjoly dépasse pour la première fois les 1 000 tonnes traitées en une année.

<http://daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/>

3> L'année 2019

dans les territoires



La Réunion

Nombre d'exploitations agricoles	7 100
Surface agricole utile (ha)	42 000
Valeur totale de la production agricole (€)	443 M
Principales productions	Canne, légumes, fruits-horticulture, bovins, porcins, volailles

Les activités agricoles réunionnaises se répartissent en 3 filières majeures (canne-sucre-rhum, fruits-légumes-horticulture et élevage). Celles-ci génèrent chacune environ un tiers du chiffre d'affaires de la production agricole qui affiche en moyenne entre 420 et 450 M€, soit 37 % du total des DOM, subventions incluses. La transformation agroalimentaire génère de son côté plus de 1,2 milliard d'euros de chiffres d'affaires annuel, c'est le premier secteur industriel de l'île. En 2019, la valeur totale de la production agricole a augmenté de 4 % par rapport à 2018 en passant de 426 M€ à 443 M€. Cette croissance provient essentiellement d'une augmentation des quantités des denrées agricoles produites, en particulier de la canne à sucre, des productions maraîchères, de la viande de porc et de volaille.

Le tonnage de cannes broyées s'établit à 1,720 Mt, légèrement en-deçà des prévisions et 4 % de moins



par rapport à la moyenne de ces dix dernières années. On se souvient du niveau historiquement bas de la précédente campagne (1,421 Mt), marquée par le passage du cyclone Fakir, ce résultat confirme les prévisions des professionnels du secteur : l'année qui suit un cyclone est en règle générale moyenne en tonnage. Les résultats auraient probablement été encore inférieurs à ceux observés si le comité paritaire de la canne et du sucre, l'État, et le Département n'avaient pas mis en place un dispositif d'aides exceptionnelles à l'itinéraire technique de la canne à sucre qui a permis malgré tout de retrouver un niveau de production proche de la normale. Avec 13,12 %, la richesse en sucre est elle aussi en retrait de 4 % par rapport à la moyenne décennale.

Pour les filières fruits et légumes, 2019 est une bonne année : en l'absence d'aléas climatiques majeurs, la production de fruits et de légumes issus des filières organisées a atteint un chiffre record de 27 000 tonnes en forte progression structurelle. Ces filières représentent près du tiers de la production réunionnaise. Un point négatif cependant : des dégâts importants ont perduré en 2019 occasionnés par la mouche des fruits *bactrocera dorsalis*, en l'absence de mesure de lutte efficace, avec de fortes pertes sur culture.

Concernant les filières d'élevage, on note en 2019 des importations orientées à la baisse (porcs, lapins), ou en hausse très modérées (bœuf, volailles) et des productions locales en hausse de 11 % pour les volailles, de 4 % pour le porc, et en légère baisse de 1 % pour le lait, de 0,1 % pour la viande de bœuf, et de 2 % pour le lapin. La filière bovin viande est celle qui a le plus souffert en 2019 compte-tenu des difficultés pour reconquérir la confiance des consommateurs suite à la crise leucose. De ce fait, le stock d'animaux vivants grève les revenus des producteurs, ce qui a rendu nécessaire la mise en place d'opérations de promotion de la viande qui se poursuivent en 2020. La filière porcine est solide et propose au consommateur une production stable qui répond parfaitement au marché. La filière lait connaît une légère baisse de production mais la productivité du secteur s'améliore. La mise en place du plan global de maîtrise sanitaire bovine, annoncée par le président de la République, se donne pour objectif une éradication progressive de la leucose. La filière volaille connaît une progression sans précédent et continue depuis plusieurs années ; le dynamisme et les capacités d'innovation de cette filière, avec de nouveaux produits proposés aux consommateurs, expliquent en partie ces résultats. Enfin, la filière cynicole est en léger repli du fait des conditions climatiques (l'année 2019 a battu plusieurs records absolus de températures à La Réunion), et la filière ovin-caprin poursuit son développement et ne parvient pas à produire suffisamment de carcasses pour répondre à la demande.

<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>



Mayotte

Nombre d'exploitations agricoles	15 600
Surface agricole utile (ha)	20 000
Valeur totale de la production agricole (€)	109 M
Principales productions	Bananes plantain, fruits, manioc

L'année 2019 a été marquée par la signature le 8 juillet du contrat de convergence et de transformation qui prévoit notamment le financement d'ici 2022 d'investissements structurants pour le développement des filières (abattoirs, centre de conditionnement de fruits et légumes, laiterie), d'aménagements fonciers et d'infrastructures de voirie et d'hydraulique agricole. Sa concrétisation a démarré par le lancement des travaux de l'abattoir de volailles du groupement AVM, qui permettra à terme d'abattre 1 000 tonnes par an. L'ODEADOM a contribué de manière importante à son financement. Concernant le projet d'abattoir de ruminants, un type d'outil a été défini et une étude a été lancée sur ses modalités de gestion et d'approvisionnement. Cette étude débouchera sur une révision du programme du POSEI pour que l'outil soit utilisé de façon optimale. La filière des fruits et légumes poursuit ses travaux de structuration, autour de la mise en place d'un centre de conditionnement à Combani et du développement de la certification « Agriculture biologique ». Par ailleurs les travaux de construction du pôle d'excellence rural « Plantes à parfums » ont été achevés. Il servira de base arrière au redémarrage de l'activité de cette filière en accueillant les organisations de producteurs et en hébergeant un outil de distillation moderne. Enfin les filières agricoles locales ont été mobilisées sur la réflexion collective autour de l'approvisionnement de la restauration collective, notamment la restauration scolaire, au niveau départemental et au niveau d'une communauté de communes, jetant les bases de futurs Projets Alimentaires Territoriaux.

<http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/>

Saint-Pierre-et-Miquelon

Nombre d'exploitations agricoles	7
Surface agricole utile (ha)	148
Principales productions	Volailles, ovins, légumes*

En 2018, le nombre d'exploitations agricoles a atteint un niveau historiquement bas. La contribution de l'agriculture à l'économie et à la couverture des besoins alimentaires de l'archipel est très faible (95 % des produits alimentaires sont importés).

Face cette situation, la Collectivité territoriale et l'État se sont mobilisés avec les acteurs locaux pour élaborer au cours de l'année 2018 le premier plan de développement agricole durable (PDAD). L'année 2019 constitue la première année de sa mise en œuvre.

Répondant également aux orientations du volet agricole du livre bleu pour l'Outre-mer, le PDAD a pour objectif de redynamiser le secteur agricole et de la transformation. Le système d'attribution des subventions d'État a été adapté en conséquence. En 2019, 3 exploitations de production végétale ont été créées, dont une entreprise de production en hydroponie, portant au nombre de 7 le nombre d'exploitations agricoles sur l'archipel.

Saint-Martin et Saint-Barthélemy

	Saint-Martin
Nombre d'exploitations agricoles	45
Surface agricole utile (ha)	267
Principales productions	Bovins viande, ovins, caprins, porcins, volailles

	Saint-Barthélemy
Nombre d'exploitations agricoles	6
Principales productions	Plantes aromatiques, élevage

Le secteur agricole (45 exploitations) de Saint-Martin est essentiellement concentré sur l'élevage de ruminants, notamment de bovins viande (environ 500 têtes), et de manière moins organisée d'ovins et de caprins, de porcins et de volailles. Les producteurs sont regroupés dans une structure coopérative, la SICASMART, dont le rôle d'animation a été accru en 2019, avec l'appui financier de l'État. Un travail est mené pour développer une filière de production d'œufs sur le territoire ; L'activité agricole sur Saint-Barthélemy concerne la production de plantes aromatiques (3 producteurs) et l'élevage (2 producteurs). En 2019, il est à noter une nouvelle installation de production de légumes et de plantes aromatiques.

4> L'Observatoire de l'économie agricole

dans les départements d'outre-mer

L'Observatoire de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer a été mis en place en 2016 dans l'objectif d'offrir un panorama exhaustif des mesures prises en faveur du secteur agricole de ces territoires, comme le prévoit l'article D696-3 du code rural.

Plus largement, l'observatoire a vocation à rassembler l'ensemble des données économiques, financières et structurelles en lien avec l'agriculture ultramarine.

Il rassemble ainsi les données sur les montants des différents soutiens perçus par les agriculteurs et autres acteurs économiques du secteur ; des données agro-économiques provenant du service de statistique et de prospective (SSP) du ministère de l'agriculture ou de l'agence de service et de paiement (ASP) ; les données du commerce extérieur, issues des douanes ; des informations recueillies lors de l'élaboration du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI.

► L'année 2019 a été marquée par la production de deux notes d'analyse : Bilan des subventions aux exploitations (année de paiement 2017) et Etat de l'emploi agricole par filière dans les DOM (données RGA 2010). Les notes produites précédemment ont fait l'objet d'une mise à jour (autosuffisance alimentaire, richesses et revenus agricoles, bilan des soutiens à l'agriculture, monographies par DOM.)

► Le tableau de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture a été mis à jour avec les données de paiement 2018. Par ailleurs, l'observatoire a poursuivi un travail conséquent de complétion et d'affinage de la base de données individuelles de paiement. Cette base a été mobilisée dans la note Bilan des subventions aux exploitations (année de paiement 2017). D'autres réflexions sont en cours en vue de sa valorisation.

► La note sur l'autosuffisance alimentaire a servi de base au colloque de février 2019 sur le thème « Comment conforter et renforcer la sécurité alimentaire des territoires ultramarins ? », organisé lors du Salon International de l'Agriculture.

► Dans l'objectif de nourrir la réflexion générale et de susciter les échanges d'idées autour des problématiques agricoles spécifiques à l'outre-mer, trois bases de données statistiques ont été ouvertes au grand public :

- Les productions et surfaces agricoles dans les DOM [source : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), ministère de l'agriculture]
- Les comptes nationaux de l'agriculture des DOM [revenus générés par le secteur agricole ; source : SSP]
- Le bilan annuel des soutiens publics à l'agriculture ultramarine [source ASP et ODEADOM]

Ces ouvertures ont fait l'objet d'une large communication auprès de médias spécialisés (agriculture et/ou DOM), organismes de recherche, écoles d'agronomie ou encore institutions publiques.

<http://www.odeadom.fr/observatoire/>



<5 La vie de l'office



5.1 Gouvernance, conseil d'administration et comités sectoriels

Les instances de gouvernance de l'office intègrent les représentants professionnels des filières des territoires ultramarins, témoignant de l'importance de la place donnée à la concertation avec les acteurs porteurs des réalités et des problématiques locales.

Le conseil d'administration, présidé par un représentant agricole d'un territoire ultramarin, M. Louis-Daniel Bertome, président de la chambre d'agriculture de Martinique, associe les représentants des familles professionnelles agricoles et agro-alimentaires d'outre-mer, les représentants des collectivités, ceux des administrations compétentes au plan national et local. Y participent également les chambres d'agriculture.

Ce conseil d'administration adopte le budget, il arrête le compte financier, il examine le rapport annuel d'activité de l'établissement et établit un programme de travail annuel. Le conseil d'administration est également chargé de suivre plus particulièrement le développement de l'économie agricole en participant à la politique d'orientation des productions et d'organisation de leur marché et en favorisant le développement de la recherche appliquée et la diffusion de ses résultats auprès des agriculteurs par les organismes compétents.

Il a été réuni deux fois à Montreuil en 2019. Le 25 février 2019 il a notamment pu débattre avec M. Chauvin, en charge de la coordination des programmes POSEI au sein de la Commission européenne. Les 18 et 19 novembre 2019 a notamment été approuvée la mise en place du groupement comptable réunissant dans une même entité les agences comptables de l'ODEADOM, de l'INAO, de FranceAgriMer et de l'AgenceBio. Le budget 2020 de l'office, en continuité de celui de 2019, a été adopté. Les échanges ont notamment porté sur les évolutions attendues de la PAC. Le conseil d'administration s'est également accordé sur les groupes de travail technique à poursuivre. La question de la place de l'office dans le paysage institutionnel national a également été source de discussions. Le projet de contrat d'objectif 2019-2023 avait lui été approuvé lors de la dernière réunion du conseil d'administration de 2018.

Quatre comités sectoriels sont également régulièrement réunis, consacrés à la banane, à la filière canne-sucre-rhum, aux productions animales, aux productions végétales de diversification. Ils permettent d'approfondir les débats par filière, d'échanger les informations économiques, les analyses et les expériences, et de proposer des orientations pour le développement de ces filières. Ils se réunissent une fois par an à Montreuil et autant que de besoin en audioconférence. Ils sont notamment appelés à se prononcer sur les évolutions des cadres de soutiens aux filières.

<http://www.odeadom.fr/presentation-generale/>

5.2 Le contrat d'objectif et de performance 2019-2023

Le contrat d'objectif et de performance de l'ODEADOM couvrant la période 2019-2023 a été signé le 20 mai 2019 par le président du conseil d'administration de l'ODEADOM, son directeur et les tutelles de l'établissement de l'office : Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation et Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer.

Ce contrat issu d'une longue concertation avait été préalablement approuvé par le conseil d'administration de l'office. Pour la première fois, il couvre une période de cinq années, contre trois préalablement, ce qui permet d'engager son action dans un cadre temporel suffisant.

Ce contrat est véritable cadre pluriannuel engageant l'office tout autant que ses administrations de tutelle. Chaque axe est assorti d'indicateurs, lesquels permettent notamment au conseil d'administration d'assurer son rôle de suivi vigilant des résultats de l'office.

Le premier axe stratégique vise à renforcer l'office dans l'exercice de ses fonctions d'organisme payeur. La mission première est en effet d'assurer le paiement des aides nationales et européennes dans des conditions optimales de coût et de sécurité. Au-delà de sa propre action, l'Office est appelé dans ce cadre à simplifier et optimiser le programme de soutien agricole aux outre-mer et contribuer à en faciliter la gestion.

L'ODEADOM a assuré la totalité des paiements dans les délais, qui emportent un très faible taux de correction dans le cadre de sa certification des comptes. L'objectif premier est de maintenir ces résultats. La correction financière pour 2019 a été limitée à 169 000 € soit moins de 0.1% des fonds communautaires gérés. Le seuil de tolérance pour la Commission européenne est pour mémoire de 2 %.

Le deuxième axe stratégique est de continuer à apporter un appui aux acteurs économiques des outre-mer, en mobilisant l'expertise propre de l'office, en favorisant la concertation au niveau inter

DOM et en renforçant les travaux de l'observatoire de l'économie agricole des outre-mer.

Au travers de l'adaptation des aides tant nationales que communautaires, l'ODEADOM, en concertation avec les services de la DAAF, poursuit son appui aux filières à l'échelle de chacun des territoires. Il s'attache dans ce cadre à développer les travaux de l'observatoire afin d'apporter toute l'expertise nécessaire à ces orientations. Les bases de données de cet observatoire ont ainsi été ouvertes au public. Un groupe de réflexion, issu du conseil d'administration sur l'approvisionnement de la restauration collective en produit BIO et/ou local s'est constitué afin d'établir un état des lieux précis ainsi que les actions à entreprendre qui permettraient d'atteindre les objectifs adaptés fixés par l'article 24 de la loi EGALIM.

Le troisième axe stratégique est destiné à améliorer la gouvernance de l'établissement, en favorisant les modes de travail avec les DAAF, en organisant de manière plus opérationnelle les travaux du conseil d'administration et les liens de celui-ci avec les comités sectoriels et en renforçant le dialogue de confiance avec les administrations de tutelle

L'Office renforce sa collaboration avec les services des DAAF afin de consolider les procédures de gestion des dispositifs de bout en bout. Ces évolutions de pratiques s'appuient sur les recommandations issues des travaux de la CCCOP et l'audit interne, mais également sur les constats réalisés lors des contrôles administratifs et sur place. Dans ce cadre, la consolidation des processus de contrôles sur place des aides s'est poursuivi.

Le quatrième axe stratégique porte sur les synergies, les mutualisations et la coopération que l'ODEADOM se doit de développer avec les autres établissements publics travaillant sur des champs complémentaires. Les objectifs qui y sont déclinés portent également sur les outils de pilotage à consolider, que ce soit en matière de ressources humaines, d'organisation administrative et financière ou d'optimisation du système d'information.



La création du groupement comptable entre les quatre établissements que sont FranceAgriMer, l'INAO, l'agence BIO et l'ODEADOM, a ainsi été présentée au conseil d'administration de novembre 2019, et a reçu un vote d'approbation.

Enfin, cette année a été marquée par la formalisation d'une charte portant création du comité de coordination des études économiques permettant d'établir un programme de travail commun entre les quatre opérateurs et le ministère chargé de l'Agriculture.

S'agissant des systèmes d'information, les services de l'office se sont mobilisés sur la mise en place des téléprocédures ainsi que sur l'élargissement du paiement des aides via l'appliquetif « ANDROMAID » à la filière banane ainsi qu'au régime spécifique d'approvisionnement. Le 20 novembre 2019, l'ODEADOM avec le service des douanes ont mis en production la liaison informatique GUN des systèmes DELTA@ et CALAO permettant la gestion du régime spécifique d'approvisionnement des DOM.

5.3 Le paiement des aides par l'ODEADOM

L'ODEADOM assure le paiement des interventions européennes à hauteur de 278 M€ dans le cadre du POSEI. En tant qu'organisme payeur des aides communautaires en faveur de l'agriculture ultramarine, l'office assure la gestion de près de 90 % des aides du POSEI France composé d'une part, du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et d'autre part, de Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL) des départements d'outre-mer en compensation de leurs handicaps, à savoir principalement :

- filière banane ;
- filière canne-sucre-rhum ;
- diversification végétale ;
- structuration de l'élevage ;
- aide à l'importation d'animaux vivants ;
- dispositif spécifique Mayotte ;
- actions transversales.

En outre l'office assure le paiement des Interventions nationales pour plus de 80 M€ pour des orientations spécifiques.

Les crédits nationaux permettent

- le financement d'actions, d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, de services de conseil, de recherche et d'innovation, de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité, en contrepartie nationale des financements communautaires versés au titre du développement rural (FEADER – deuxième pilier de la PAC) ou dans le cadre des régimes d'aides autorisés par la Commission européenne. Ces crédits nationaux sont co-gérés avec les représentants territoriaux.
- le paiement de compléments aux fonds communautaires destinés aux filières de diversification animale et végétale dans le cadre du POSEI France.
- l'appui à l'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion.

L'ODEADOM, assure le suivi et le bilan de l'ensemble de ces mesures, et établit le rapport annuel d'exécution qui rend compte de la mise en œuvre du programme européen, disponible sur le site internet de l'établissement.

Paiements des aides nationales et communautaires de l'ODEADOM, en k€

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Tous territoires	Total
POSEI France et complément national POSEI (exercice FEAGA 2019)	Mesure en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)	62 854	7 024	118 238	92 507	3 960	-	2 459	287 042
	Régime spécifique d'approvisionnement	5 328	1 714	3 799	15 166	893	-	-	26 900
	Sous-total	68 182	8 738	122 037	107 673	4 853	-	2 459	313 942
Aides nationales	Aides hors CIOM	834	1 314	1 201	1 292	74	249	603	5 567
	Aide sucre	9 557	-	-	28 443	-	-	-	38 000
	Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	-	-	-	48	-	48
	Ecophyto	-	-	-	-	-	-	334	334
	Sous-total	10 391	1 314	1 201	29 734	74	297	937	43 949
Total général		78 573	10 052	123 238	137 408	4 927	297	3 396	357 891

5.4 Les contrôles, les audits et la certification

Parmi ses responsabilités d'organisme payeurs, l'ODEADOM est tenu de sécuriser l'ensemble de la chaîne de paiement des aides jusqu'au bénéficiaires et d'inscrire au cœur de son fonctionnement des dispositions strictes relatives à son organisation et son action. Le contrat d'objectif et de performance adopté en 2019 est très complet et précis à cet égard.

L'office peut faire valoir des performances honorables en terme de contrôle, au prix d'un investissement important et de dialogues approfondis avec l'ensemble des interlocuteurs sur le sujet : Commission de certification des comptes, ministères, commission européenne, cour des comptes française et européenne. Au final, l'apurement des comptes pour l'année 2019 a exclu un montant de 169 000 € des paiements européens, soit moins de 0.1 % des sommes versées.

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI

En complément des contrôles administratifs effectués lors de l'instruction des demandes d'aide, des contrôles sur place sont réalisés auprès d'un échantillon de bénéficiaires. Plusieurs corps de contrôle les réalisent, selon deux modalités : contrôles avant paiement et contrôles a posteriori. Les contrôles sur place avant paiement (ODEADOM et DAAF). Ces contrôles sont établis selon un plan de contrôle annuel par l'ODEADOM. Ils sont réalisés directement par l'office ou délégués aux DAAF. L'ODEADOM doit réaliser des CSP pour au moins 5% du nombre de demandes d'aide et au moins 5% des montants demandés. Le taux d'erreur constaté est observé de près car un taux d'erreur supérieur à 2 % (sur la partie aléatoire de l'échantillon) traduit une faiblesse du dispositif d'aide.

Les guides de procédures pour les contrôles sur place ont fait l'objet fin 2018 et en 2019 d'une action de fond. La quasi-totalité a été rénovée, soit une trentaine de guides correspondant aux différents dispositifs d'aide.

Les contrôles a posteriori. Une quarantaine de contrôles a posteriori est réalisée chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole et les Services régionaux d'enquêtes des Douanes. Pour 2019, le montant à reverser suite à ces contrôles s'est élevé à 266 884 €.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place : La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les défauts de traçabilité : absence de comptabilité matière, quantités présentées à l'aide surestimées ou non justifiées, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées. Les autres anomalies sont multiples et spécifiques à chaque régime d'aide. Quelques refus de contrôle ont été constatés. Dans ce cas, la réglementation prévoit que la demande d'aide est rejetée.

La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Conformément au règlement (UE) n° 908/2014, les audits de la Commission de certification des comptes (CCCOP) des organismes payeurs sont annuels et aboutissent à l'établissement d'un rapport adressé à la Commission européenne qui justifie la décision de la certification des comptes de l'organisme payeur. Les travaux réalisés portent, d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et, d'autre part, sur les régimes de soutien du FEAGA (POSEI).

Concernant l'exercice financier 2019, le rapport de la CCCOP reconnaît que l'organisme payeur remplit les conditions d'agrément ; que les comptes annuels et les déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont

Mesures	Nombre de demandes d'aide	Nombre de contrôles sur place et taux de contrôle	Montant d'aide contrôlé en € et taux de contrôle	Taux d'erreur détecté en contrôle sur place
Aides directes aux producteurs de banane et de canne à sucre	5947	332 (6%)	19 226 277 (14%)	0.71%
Autres aides aux filières agricoles	374	106 (29%)	65 290 418 (66%)	0.78%
Régime spécifique d'approvisionnement	2061	164 (7%)	107 673 (8%)	0.47%

Les chiffres relatifs aux demandes d'aide et aux montants contrôlés concernent les dépenses payées sur fonds européen FEAGA. Toutefois, l'ODEADOM procède également à des contrôles sur place pour les dépenses payées sur le fonds national complémentaire

protégés. Des recommandations sont émises que l'ODEADOM traite de manière approfondie. La communication de la Commission européenne en date du 21 avril 2020 confirme l'apurement des comptes de l'ODEADOM au titre de l'exercice financier 2019, les recommandations formulées par l'organisme de certification.

Audit de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS) 2019. La Cour des comptes européenne met en œuvre des audits dans tout le territoire de l'Union. Ces travaux sont utilisés à l'appui de la décharge annuelle par laquelle le Parlement européen décide si la Commission a exécuté le budget de l'exercice précédent de manière satisfaisante. L'ODEADOM est ainsi audité, les échanges sont en cours sur les opérations sélectionnées pour l'exercice 2018.

Audit interne

L'ODEADOM doit disposer d'un service d'audit interne afin de vérifier que les procédures de contrôle interne sont mises en œuvre et sont suffisantes pour garantir le respect des réglementations. Un comité de suivi définit le programme pluriannuel, examine les résultats des audits internes et suit la mise en œuvre des recommandations. Les audits internes restitués en 2019 ont porté sur le RSA et sur la diversification végétale. L'audit interne est depuis 2019 réalisé avec l'appui d'un cabinet d'audit et non plus par l'ASP. Le nouveau prestataire a conduit sa première mission au 2nd semestre 2019 sur le dispositif des IAV.

Contrôle interne

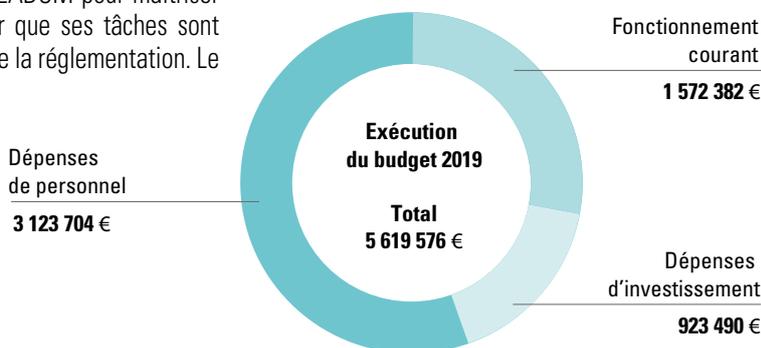
Le contrôle interne comprend l'ensemble des dispositifs mis en place par l'ODEADOM pour maîtriser les risques et ainsi garantir que ses tâches sont effectuées dans le respect de la réglementation. Le

contrôle interne inclut les enjeux de déontologie et de lutte contre la fraude

Un chargé de mission assure l'animation transversale de ce dispositif, au sein de l'établissement et de ses représentations territoriales (DAAF). Le comité de pilotage du contrôle interne s'est réuni 4 fois en 2019. Il valide la cartographie des risques de l'ODEADOM et son plan d'action. Les correspondants DAAF du contrôle interne ont été réunis 2 fois. Le conseil d'administration est tenu précisément informé de cette cartographie et des plans d'action mis en place. Des procédures du contrôle interne importantes ont été déployées en 2019 avec l'appui d'un prestataire externe. Cette année ont été adoptés la charte de déontologie et le mode de déclaration de conflit d'intérêt pour tous les agents de l'ODEADOM et des représentations territoriales (DAAF). Une procédure d'alerte sur les soupçons de fraude et les enregistrements des suites données a été mise en place.

5.5 Fonctionnement et ressources humaines de l'ODEADOM

L'office fonctionne avec un budget courant limité de 5.6 M€ dont l'essentiel correspond aux salaires de ses agents. Il n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège à Montreuil est dans un bâtiment (Arborial) partagé entre plusieurs établissements publics (FranceAgriMer, ASP, INAO, IFCE, ONF...). L'essentiel de l'investissement correspond à des achats informatiques indispensables.

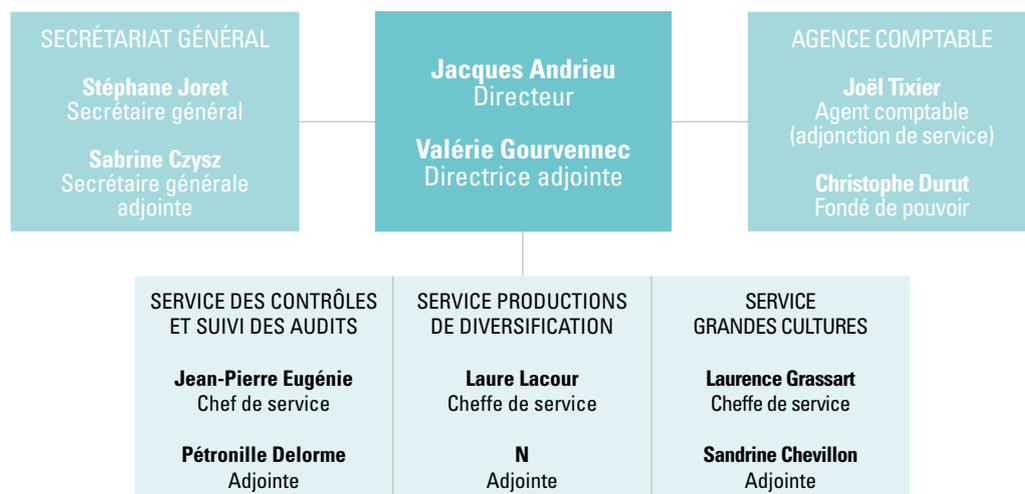


Evolution des effectifs (en ETPT)

2015	2016	2017	2018	2019
39,77	39,99	41,00	40,03	38,48

L'effectif de l'ODEADOM n'a pas été notablement modifié au cours des dernières années. Le plafond d'emploi est actuellement de 41 ETPT (équivalent temps plein travaillé). Les variations s'expliquent seulement par les renouvellements en cours d'année.





5.6 La refonte du système d'informations

En 2019, l'ODEADOM a conduit les travaux nécessaires à la révision de son schéma directeur du système d'informations pour la période 2019-2022 :

- prenant en compte les contraintes liées à l'agrément de l'ODEADOM d'organisme payeur des aides POSEI ;
- en adéquation avec le schéma directeur du ministère chargé de l'agriculture ;
- présentant un chiffrage précis de la trajectoire.

En parallèle, l'ODEADOM a poursuivi en 2019 la rédaction des cahiers des charges relatifs aux différentes aides par filière avec un volet télé-services et aux fonctionnalités génériques du socle commun de services. L'ensemble des modules « métiers » contiendront un volet télédéclaration ou téléprocédure, destiné à faciliter l'usage à la fois

pour les bénéficiaires et les services instructeurs, dans une approche de modernisation et de simplification.

La refonte complète du système d'informations de l'établissement s'achèvera en 2022, elle confirme l'axe central que constitue désormais l'outil ANDROMAID, pivot autour duquel l'ensemble des modules seront rattachés.

En 2019, les travaux ont plus spécifiquement porté, outre cette formalisation du schéma directeur, sur la consolidation du socle commun d'ANDROMAID, la télédéclaration pour la mesure « Structuration de l'élevage » et le raccordement du logiciel RSA à ANDROMAID. Pour le développement des télé-services, l'ODEADOM a adapté le portail d'acquisition de données (PAD) initialement développé par FranceAgriMer.

Les prochains travaux retenus dans le schéma directeur de poursuivront sur la période 2020-2022, notamment l'intégration des aides bananes et sucre au socle ANDROMAID ainsi que les modules relatifs aux créances, aux contrôles ou aux éditions.

Cette refonte constitue un investissement important pour l'ODEADOM, à la fois financier et en implication de ressources humaines ; investissements indispensables pour améliorer sensiblement le niveau de service aux usagers et aux correspondants, tout en garantissant un niveau de sécurité maximal.



5.7 Présence au Salon International de l'Agriculture 2019

Pour la 22ème année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2019, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer avec un stand attractif et ouvert, contribuant à l'information du public sur l'agriculture ultra marine, à la promotion des produits agricoles et agroalimentaires et aux échanges entre partenaires qui sont toujours riches à cette occasion.

L'occasion permet à l'ODEADOM de présenter son organisation, sa fonction d'organisme payeur d'aides communautaires et nationales à l'outre-mer, et les productions de l'observatoire de l'économie agricole d'outre-mer mis en place par l'Office.

L'établissement a été à la rencontre du public en proposant aux visiteurs un jeu : « Le quizz de l'ODEADOM » consacré à l'agriculture d'outre-mer et aux produits agricoles ultramarins. Un chef culinaire, spécialiste de l'outre-mer, a proposé au public plusieurs fois par jour « L'atelier culinaire de l'ODEADOM », un atelier original de dégustation des produits agricoles ultramarins avec des recettes modernes à base d'aliments traditionnels.

Comme chaque année, c'est l'ODEADOM qui a organisé, sur son stand, la remise des médailles d'or du Concours général agricole des produits d'outre-mer aux agriculteurs et transformateurs ultramarins.



Lors de ce salon, s'est tenu le quatrième colloque organisé par l'ODEADOM sur le thème « Quelles conditions pour développer et conforter la sécurité alimentaire des outre-mer ? ». Ouvert par Madame Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer, de nombreux acteurs (représentante des consommateurs, de la distribution, des producteurs et des transformateurs, ...) ont fait part de leurs analyses et propositions lors des deux tables rondes particulièrement animées, respectivement consacrées aux thèmes suivants :

- une demande en pleine expansion ;
- comment mieux structurer l'offre.



5.8 Les partenariats de l'office

L'ODEADOM évolue, pour l'exercice de ses missions, au sein d'un réseau particulièrement dense de partenaires impliqués dans l'appui et le développement de l'activité agricole ultramarine avec lesquels il entretient des relations étroites. Sans qu'il soit question d'en dresser une cartographie, ce qui serait une gageure, il est néanmoins important de mettre en lumière les partenariats les plus aboutis qui sont établis, en ayant conscience que les projets et sollicitations sont bien plus nombreux encore.

Ces partenariats en vigueur de deux natures :

- Technique : qui vise à accompagner les producteurs dans leur développement sur des thématiques identifiées
- Fonctionnel : dont l'objectif est de démultiplier les actions de l'établissement pour la réalisation de ses missions par la mutualisation et ou la formalisation de complémentarités.

L'ODEADOM contribue chaque année au pilotage des réseaux de référence, de l'axe territorial du plan Ecophyto ainsi qu'au financement de quelques projets portés par le réseau RITA (Réseaux d'innovation et de transfert agricole).

Réseaux de Référence 2019

Le chapitre IV du Programme POSEI France prévoit un dispositif d'élaboration et de collecte de référence technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières. Sa mise en œuvre est assurée par voie de convention cadre 2014-2020 avec l'**institut de l'élevage** pour les filières d'élevage et l'**Acta** pour les filières végétales, ainsi que de conventions annuelles d'application.



Concernant les réseaux des filières végétales, 39 exploitations sont suivies sur 10 cultures pivot différentes. La culture de giraumon initialement suivie a été substituée par les professionnels de la Guadeloupe par la tomate de plein champ jugée plus stratégique. Après 4 années de suivi, 47 fiches sont validées et exploitées. Des réunions de restitution des premiers résultats sont organisées auprès des agriculteurs participants au réseau qui suscitent des retours très positifs. Un travail de l'année a été le suivi des charges structurelles et leurs affectations aux différents cycles de culture. Ce suivi se sera focalisé sur la Martinique et la Réunion.



S'agissant du réseau Élevage, déployé sur l'ensemble des départements à l'exception de Mayotte, 128 exploitations ont été suivies. Cette année aura permis la conception et le développement du logiciel BOVITROPIC pour l'au

to-évaluation de la productivité en élevage de bovins-viande, sur les territoires des Antilles et de la Guyane

Pour les deux réseaux, l'année 2019 marque la transition d'un financement par prestations pour les organismes chargés du suivi, à un financement FEADER via des Appels à Projet. Ce changement de financement a eu un impact conséquent sur l'organisation du réseau. Pour exemple, aucun suivi du réseau filières végétales n'aura été mené en Guadeloupe ; aucun organisme n'ayant répondu à l'AAP. Au contraire, il aura permis la relance en 2019 du suivi à la Réunion pour les réseaux d'élevage suite à une année blanche en 2018.

Filières Animales		
Convention 2018	Montant liquidé	348 477 €
Convention 2019	Budget prévisionnel	443 970 €

Filières Végétales		
Convention 2018	Montant liquidé	163 226 €
Convention 2019	Budget prévisionnel	220 000 €



Point Ecophyto 2019

Ecophyto est un plan instauré en 2008 suite au Grenelle de l'environnement destiné à permettre une réduction d'usage des produits phytosanitaires sur le territoire national et permettre la fin progressive de l'usage du glyphosate.

L'ODEADOM a en charge une partie des actions mises en œuvres dans l'axe territorial qui donne lieu à trois conventions chaque année :

- Construire avec les outre-mer une agro-écologie axée sur la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques ;
- Mise en place d'un programme d'expérimentation avec plusieurs types d'essais : des essais d'efficacité quant aux les doses auxquelles les nouvelles préparations phytopharmaceutiques sont efficaces, des essais de sélectivité des produits, des essais de valeur pratique pour les nouveaux produits. Cette action est transversale, la problématique étant commune à toutes les filières végétales des DOM.
- l'organisation d'un séminaire permettant de présenter l'état d'avancement des différentes actions dans chacun des DOM. Ce séminaire est un lieu d'échange sur le plan Ecophyto, les difficultés et les recommandations. Ce séminaire est couplé avec un échange de pratique sur le terrain envisagé l'année suivante.

En 2019, les projets reconduits sont « AGRIECOH », porté par eRcane, qui a signé sa troisième et dernière année d'engagement ; ainsi que, « BIODOM » du CPA, visant à développer de nouvelles solutions de plastique biodégradable, lequel est entré dans sa deuxième année d'engagement, sur trois prévues initialement.

En Guyane : Le projet Ri biocontrol, débuté en 2018, a été reporté jusqu'à début 2021.

Cette année aura également été une année de transition, permettant de passer d'une convention annuelle, basée sur un engagement à renouveler successivement chaque année (ex : AGRIECOH et BIODOM), à des conventions pluriannuelles, assurant un meilleur développement des projets et une meilleure visibilité de prise en charge pour les bénéficiaires et moins de contraintes administratives.

 Ainsi, deux des nouveaux projets engagés prennent place sur trois ans : « GEMDOTIS » avec le CIRAD & « JEVI » de l'« EPLEFPA », et les projets du « Programme Usages Mineurs » se déroulent sur deux ans.

Le séminaire EcophytoDOM 2019 a été organisé les 20 et 21 novembre au ministère de l'outre-mer. Celui-ci a réuni environ 80 personnes, des acteurs clés : professionnels, institutionnels, instituts techniques, et autres, impliqués dans l'élaboration et la mise en place du plan Ecophyto dans les territoires d'outre-mer.

 Le budget alloué à ces actions **Ecophyto** s'élève pour 2019 à 613 420 €, sur financement de l'**Office français de la biodiversité**, partenaire de l'ODEADOM pour ce plan.

Sur le plan fonctionnel, l'année 2019 est marquée par la présentation et l'adoption par le conseil d'administration de novembre de la création du **groupement comptable** qui verra le jour en 2020.

Le groupement comptable est une structure juridique particulière, sans personnalité morale ni autonomie financière, ayant vocation à fournir les services d'une agence comptable à plusieurs établissements publics que sont FranceAgriMer, l'INAO, l'Agence Bio et l'ODEADOM. Chaque établissement conserve sa comptabilité propre. Le fondement juridique de ce groupement est une convention.

 L'office mutualise un certain nombre de moyens avec **FranceAgriMer** sur des thématiques spécifiques ayant vocation à renforcer l'établissement dans la réalisation de ses missions :

- par voie de conventions régulièrement renouvelées, l'ODEADOM bénéficie, outre la sous-location

de ses locaux, d'un certain nombre de prestations (logistique et moyens généraux, accord de niveaux de service informatique, restauration, accès au service médical du bâtiment, abonnement presse)

- la mise à disposition d'une plateforme d'acquisition de données pour la mise en place des télé-procédures pour les aides POSEI qui a fait l'objet d'une convention tarifée signée le 27 novembre 2018,
- la mise à disposition de l'outil Visio net ayant pour objet de développer l'observatoire des aides, dont la convention établie pour 4 ans est renouvelée,
- l'élaboration de procédures visant à articuler les contrôles sur les aides du POSEI et de l'organisation commune de marché pour les Fruits et légumes.

Comme chaque année depuis 2017, année au cours de laquelle les conventions de représentation territoriale ont été signées avec les préfets, l'ODEADOM renforce ses liens avec les services des DAAF, au travers de la mise en place de nouvelles procédures, de délégations de signature pour une partie des engagements améliorant ainsi les procédures administratives. Face à ses évolutions organisationnelles, ces conventions font l'objet d'adaptation par voie d'avenant chaque année.

 Pour la période de programmation 2014-2020, l'odeadom a signé des conventions cadres relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'ODEADOM et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC avec chacune des autorités de gestion visant à :

- définir les conditions dans lesquelles l'ODEADOM confie à l'ASP la gestion de sa participation aux types d'opération et déclinaisons types d'opérations
- définir également les conditions dans lesquelles l'ASP gère le cofinancement par le FEADER que la collectivité, en tant qu'autorité de gestion du programme de développement rural, peut associer à la participation de l'ODEADOM.

Ces conventions font l'objet d'évolution annuelle par voie d'avenant et prévoit une notification des crédits de droits à engager en contrepartie qui représente environ 65 % des crédits d'intervention de l'établissement.

 Le 15 novembre 2019, l'ODEADOM a signé une convention de service **avec la DGDDI** pour le fonctionnement de la liaison informatique GUN dont l'objet est de définir :

- la nature et les modalités des échanges spontanés de données électroniques entre les l'ODEADOM et la Douane,
- les droits d'exploitations et de diffusion de ces données.



Ce rapport annuel peut être téléchargé sur www.odeadom.fr



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr

